



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2025/2026
Corps des professeurs de lycée professionnel**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs de lycée professionnel classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

BOUGUEDAH	SAMAH
BOUZIANE	SABAH
CHAMEKH	KAMEL
CULLIERE	NATHALIE
FARES	AMAL
MEJRI	SAMIRA
PRAZOV	LAURIE
RAHMOUNI	YOUNES
ROUVIER	LIONEL
SAYARI	CHAFIK
SITZIA	CECILIA

Article 2 : la liste des professeurs de lycée professionnel classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

AGUILA	DORIAN
ANFOSSI	DANIEL
ARTAUD	AGNES
BAUDOIN	DAVID
BEDENES	CAROLINE
BERNARD	BENJAMIN
BESSIERE	CHLOE
BOUAZIZ	MERIE
CAULET	CLAIRE
CHAIX	YVES
CHAROUSSET	FRANCOISE
HAZEL	FABIEN
COCHELIN	CHRISTIAN
COPPA	MARION
DELAIRE	EMILIE

DJENADI
FERROUM
HAWKINS
HOUARI
KHAN
KREMER
LEDER
LE MEUR
MARTINEZ
RICHEFEU
SOLANES
TALBI
TARAF
TOMBI

ZAHOUA
NADIA
CORALIE
MOHAMED
ADDA
VANESSA
MARYLOU
ISABELLE
BENJAMIN
CELINE
AURELIEN
SOPHIAN
DOUNIA
FRANCOIS

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 02/06/2026

Date de signature :

Signature :

(secrétaire général ou recteur)

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN